



PILOT-PARA

ÉCOLE DE PARAPENTE / VOL BIPLACE / VENTE DE MATÉRIEL

« Formation tout compris »

Fascicule d'informations et conditions
relatives à cette formule

8 septembre 2026

Pilot-Para Sàrl
Morane Montavon
Cagreu 1c, 2742 Perrefitte
076 437 91 79

Formation tout compris

Un brevet de parapente standard peut souvent rimer avec surprises et gros coûts en début de formation !

C'est pourquoi PILOT-PARA Sàrl a décidé de répartir les coûts sur 12 mois sans obligation d'achat. Plus de voile à acheter pour la formation, plus de modules à payer d'un coup et plus de matériel d'écolage qui vous restera sur les bras après la formation.

Pour vous présenter à l'examen pratique, selon les directives de la Fédération suisse de vol libre (FSVL), vous devrez avoir effectué la partie théorique auprès de la FSVL et avoir effectué un minimum de 50 grands vols dans une école telle que PILOT-PARA Sàrl. Une fois cet examen réussi, vous serez libres de voler où le vent vous mène, seuls ou avec des amis.

La formule « Formation tout compris » comprend :

1. 50 grands vols avec suivi de formation
2. La location de matériel récent pour les 50 vols
3. Une radio (offerte)
4. Un vol biplace pédagogique (offert)

1. 50 grands vols avec suivi de formation

Durant cette formation, 50 vols de préparation à l'examen sont compris dans le prix. Cela permet aux élèves assidus de payer le minimum de vols demandés afin de se présenter à l'examen de la FSVL.

Si le nombre de 50 vols n'est pas suffisant pour vous, vous avez la possibilité d'acheter des packs de 10 vols supplémentaires au prix de 300 CHF (certains élèves sont prêts pour l'examen après 50 vols).

2. Location de matériel récent pour les 50 vols

Cela signifie que, pour vos 50 vols, PILOT-PARA Sàrl vous met à disposition du matériel dernière génération qui comprend : une voile catégorie A (élève), une sellette et un parachute de secours.

Si vous ne vous sentez pas prêts pour votre examen après les 50 vols, il sera alors possible de louer du matériel à l'école pour un pack de 10 vols au prix de 300 CHF.

3. Une radio mise à disposition

Une radio de qualité est mise à disposition durant toute votre formation gratuitement.

4. Un vol biplace pédagogique vous sera également offert

Durant votre formation, vous pourrez demander à effectuer un vol avec un biplaceur compétent, qui vous donnera les dernières instructions pour peaufiner votre formation.

Financement

Une fois votre initiation effectuée, la formation pour toutes les prestations décrites précédemment vous coûtera uniquement 3757 CHF ou 333 CHF/mois 12 fois (3996 CHF)

Cela signifie que vous payez 3757 CHF au lieu de 7370 CHF pour une formation standard avec matériel! Vous économisez donc 3613 CHF pour votre futur matériel.

Si vous réussissez votre brevet en moins de 6 mois après la date de votre premier grand vol, un bon d'une valeur de 100 CHF, à faire valoir chez SWISS-PARA.shop, vous sera offert.

La formation

Il est possible qu'après quelques journées de formation, vous vous rendiez compte que le parapente n'est pas fait pour vous.

Dans ce cas, nous vous donnons la possibilité, **50 jours après votre premier grand vol**, de renoncer à votre formation.

Si vous cessez votre formation, seules 3 mensualités de 333 CHF vous seront facturées. Si vous cessez votre formation mais que vous avez payé en une fois les 3757 CHF, PILOT-PARA Sàrl vous remboursera 2758 CHF ainsi que les 800 CHF d'acompte matériel.

Une fois ce mois de réflexion passé, les mensualités sont dues dans leur intégralité. Pour effectuer les 50 vols, vous disposez d'une année depuis votre premier grand vol. Passé ce délai, vous devrez acheter des packs de 10 vols supplémentaires pour la formation et le matériel.

Module théorique (facultatif), objectifs :

Apprendre et comprendre les différentes notions nécessaires à la pratique du vol libre, être à même de passer l'examen théorique de la FSVL (1^{re} étape du brevet).

Ce module comprend :

5 cours correspondant aux 5 chapitres du manuel « Lötscher/Zeller de la FSVL »

- Matériel
- Aérodynamique
- Météorologie
- Pratique de vol
- Législation

Total 250 CHF

Les cours théoriques sont recommandés mais pas obligatoires. Les dates des cours sont choisies après discussion entre l'instructeur et les élèves. Il n'y a pas de remboursement en cas d'absence. Une fois le dernier cours donné, l'élève s'engage à s'inscrire à l'examen théorique auprès de la FSVL.

Il est évident que de nombreuses notions théoriques seront également dispensées sur le terrain, lors de la pente-école, sur les différents sites de vol et dans les discussions que nous aurons ensemble.

Coûts supplémentaires

Ne sont pas compris dans le prix de la formation :

- La participation aux frais de transport en bus (5 à 10 CHF/vol selon le site choisi) ou frais de remontées mécaniques pour se rendre au décollage.
- Les supports théoriques, livre et questionnaire (facultatif), 90 CHF.
- Les frais d'inscription aux examens 125 CHF théorie / 125 CHF pratique.
- Les cotisations FSVL (facultatif), 120 CHF selon proposition.
- Les sorties spéciales et les voyages.

Le matériel

Le matériel est mis à disposition de l'élève durant toute sa formation.
L'école s'engage à fournir du matériel en parfait état et adapté au poids et à la taille de l'élève.

- Voile EN A ou B exceptionnellement si l'élève en a les capacités.
- Sellette adaptée à l'écolage.
- Parachute de secours.

Si des dégâts autres que l'usure normale sont causés au matériel, par exemple déchirure, brûlure, arbrissage, etc., l'élève sera seul responsable des frais occasionnés pour la réparation du matériel. Cette assurance est fortement recommandée, une voile en dégat total peut engendrer des frais dépassant les 4000.- ces frais sont à la charge de l'élève.

Il est vivement conseillé à l'élève d'avertir son assurance RC des risques encourus.

Après l'obtention du brevet, toutes les marques de parapentes sont disponibles sur commande chez PILOT-PARA Sàrl. Si le matériel n'est pas acheté chez PILOT-PARA Sàrl ou commandé chez SWISS-PARA.shop 1 mois après la réussite du brevet, le montant d'acompte de 800 CHF facturé en début de formation est gardé par l'école.

Si un élève ne termine pas sa formation et qu'il a passé le délai de rétractation de 50 jours depuis son premier grand vol, le montant de 800 CHF est dû s'il n'a pas acheté de matériel chez PILOT-PARA Sàrl ou commandé sur SWISS-PARA.shop.

Un des trois (parachute, voile, sellette) pas acheté, frais : 400 CHF
Deux des trois (parachute, voile, sellette) pas achetés, frais : 600 CHF

Assurances

L'élève doit impérativement être couvert par sa propre assurance accidents.

Il sera couvert en RC aérienne par l'assurance de l'école durant sa formation, pour les dégâts occasionnés au sol à autrui tant qu'il utilise le matériel de l'école.

Une fois en possession de sa propre voile de parapente, la personne est dans l'obligation de contracter sa propre assurance RC et d'aposer son propre numéro FSVL selon les directives de OFAC.

Concernant la couverture du matériel mis à disposition par l'école, certaines assurances (Mobilière) proposent des polices couvrant les dommages éventuels (arbrissage, contrôle suite à un risque de dommage établi par l'instructeur ou son aide).

Législation

Toute personne pratiquant le parapente en Suisse doit impérativement :

- respecter la législation édictée par l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile) ;
- respecter les règles de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) ;
- se conformer à la législation du pays où elle se trouve ;
- respecter les directives particulières à chaque site de vol.

Dispositions lors des journées de formation

L'école s'engage à dispenser une formation dans les règles de l'art. Nous vous ferons voler le plus souvent possible. Nous répondrons à vos questions, à vos demandes et à vos souhaits autant que faire se peut. Toutefois, des vols sans la présence d'un instructeur, appelés « vol au noir », sont strictement interdits ! Si un élève effectue des vols sans la présence d'un instructeur et qu'il se fait attraper, un surcoût de 200 CHF viendra s'ajouter au prix de sa formation pour chaque vol au noir effectué !

Nous souhaitons vous apporter beaucoup d'émotions et partager avec vous la passion qui nous a animés durant notre formation et que nous retrouvons chaque fois que nous sommes sous notre aile.

Cependant, nous devons respecter les caprices de dame nature et de la météo. Nous ne pouvons donc pas prévoir les périodes de vol ou de non-vol.

L'élève s'engage à s'investir avec fun mais sérieux dans sa formation et la pratique du parapente. Il fera en sorte d'être présent aux cours (attention au délai de formation d'une année). Il assumera pleinement son comportement et ne viendra voler que lorsque ses capacités le lui permettront (pas de maladie ou d'accident, pas de gueule de bois, pas d'humeur trop maussade...).

L'élève ne devra en aucun cas oublier son matériel, de bonnes chaussures ainsi que sa radio, sous peine de rester cloué au sol.

Nous nous engageons tous à respecter l'environnement dans lequel nous évoluons, qu'il s'agisse de la nature, des personnes, du matériel et des infrastructures que nous utilisons.

Une à deux fois par année, nous participons à des travaux obligatoires d'entretien de nos sites de parapente. À l'école PILOT-PARA Sàrl, il faut surtout prendre soin de notre bébé, le Graiterie.

Mais le plus important est de rester toujours de bonne humeur et de prendre du plaisir partout et par tous les temps !!!

L'école de parapente PILOT-PARA Sàrl se réjouit de passer des heures de vol avec vous et de partager sa passion.

Ce document reste sujet à des modifications mineures en cours d'année.

Lieu, date : _____, le _____

PILOT-PARA Sàrl

Morane Montavon (instructeur)



L'élève

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse

Rue : _____

Villes : _____

Signature de l'élève :